

Comment négocier un 4/5e

Avril 2009

Après dix ans dans la même entreprise, Estelle veut changer de voie. Auditeur interne dans la finance, à 34 ans, elle veut créer sa société dans le soin des animaux. Et souhaite pour cela négocier un temps partiel, une façon judicieuse de dégager du temps pour s'assurer de la viabilité de son projet. Analyse et conseils de Chine Lanzmann, coach en leadership.

Alors qu'elle a toujours été impliquée et leader dans son équipe, difficile pour Estelle de s'afficher comme quelqu'un susceptible de se désinvestir. Après quelques mois d'hésitation, elle se lance tout de même. « Comme ma société était dans une situation économique difficile, je savais que la direction serait preneuse de toute solution réduisant la masse salariale. » Mais son N+1, lui, voit les choses autrement : son équipe est en sous-effectif et il a besoin de la compétence d'Estelle. « Quand j'ai sollicité un rendez-vous pour lui demander un 4/5e, il a eu peur que je lui annonce mon départ ! Un temps partiel était un moindre mal à ses yeux. ».

Pour faire passer la pilule, Estelle lui assure qu'elle fera tout pour ne pas le mettre en difficulté et se montre d'une grande souplesse dans les modalités concrètes de son temps partiel. « Pour moi, toutes les solutions étaient envisageables : m'absenter par demi-journées, journées ou cumuler des jours : c'est ensemble que nous avons choisi une absence d'un jour par semaine. »

Négocier un 4/5 è : les conseils de Chine Lanzmann, coach en leadership* Peser le pour et le contre.

Estelle a mis du temps à oser demander un 4/5e. par peur d'essuyer un refus, de paraître moins impliquée dans son travail. Il faut bien peser les risques. Ce choix ne va-t-il pas freiner ma progression de carrière ? Puis-je assumer une baisse de salaire ? Ai-je un vrai projet (familial, personnel, professionnel) qui motive ma démarche ? Comme dans toute négociation, c'est votre motivation qui vous aidera à obtenir ce que vous voulez.

* Préparer ses arguments.

Évaluation du site

Ce site émane du magazine l'Étudiant. Il diffuse l'actualité de la formation continue sous forme de brèves.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 3

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Quelles que soient les raisons, il faut présenter la chose de façon positive à votre employeur. « Je suis épuisée, je passe trop de temps au bureau » n'est pas un argument recevable. Mais : « j'ai besoin de consacrer du temps à ma famille pour pouvoir me donner pleinement et en toute sérénité dans mon travail », passera mieux, surtout pour les femmes. Puisque ce sont surtout elles qui choisissent un 4/5e. L'argument de l'équilibre familial est aussi parfait pour déguiser un projet de reconversion.

* Rassurer son employeur.

La difficulté est de rassurer votre employeur sur votre implication. Ce sera plus facile si vous avez fait vos preuves dans le poste. Ensuite, il s'agit de développer les avantages pour l'entreprise : l'esprit serein, vous serez entièrement disponible quatre jours par semaine. et vous vous arrangerez pour faire le même travail ! Eh oui, c'est bien là la limite du système : toutes les salariées aux 4/5e avouent travailler autant qu'avant, pour un salaire réduit. Au final, c'est l'entreprise qui y gagne, et c'est aussi un argument économique à avancer.

* Faire preuve de souplesse.

Vous pouvez aussi discuter des modalités de votre temps partiel : proposez deux demi-journées d'absence si votre supérieur semble réticent à vous voir un jour entier loin du bureau. Et assurez le que vous serez présente en cas de réunion stratégique. La souplesse, là encore, fait partie du deal. Votre patron hésite encore ? Proposez lui une période probatoire : trois ou six mois d'essai pendant lesquels vous démontrerez la viabilité de l'accord. Avec retour au temps plein s'il le souhaite.

Marie-Pierre Noguès-Ledru